



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 5 mai 2026**

L'an deux mille vingt six, le cinq du mois de mail, à 20h30,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurent CAILBAULT, Maire.

Date de la convocation: 27 avril 2026

Présents : BARET Chrystel, CAILBAULT Laurent, CAILBAULT Sophie, DELAMAERE Julien, DOYEN Emilie, POTACZALA Alexis, ROMANO COELHO Antonio, COUTRET Damien, ROYER Patrick, SIROT Dominique, SIROT Louise, VALLEAU David, VERGNAUD Marie et VERGNAUD Nelly.

Absents :

Excusés : CHARBONNEAU Sandie

Procurations :

Madame DOYEN Emilie est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2026
2. Renouvellement de la Commission Communale des impôts Direct
3. Désignation des délégués à la Commission Locale d'Information de la centrale de Civaux
4. Renouvellement de l'offre d'électricité SOREGIES 100% Poitou'vert
5. SRD : Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal des réseaux électriques
6. ORANGE : Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal par les opérateurs de communications électroniques
7. Demande de remboursement à la commune de Mazerolles pour la formation des agents à l'autorisation de conduite
8. Facturation à un administré de la vitre remplacée à la salle des fêtes
9. Encaissement d'un chèque
10. Compte rendu de la commission Voirie
11. Informations diverses

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 9 avril 2026

1. Délibération N° 2026-29 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée après chaque renouvellement du Conseil Municipal.

La CCID donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Par délibération du Conseil Municipal, celui-ci doit présenter une liste de contribuables en nombre double, soit 24 contribuables. La désignation des commissaires titulaires et suppléants sera effectuée par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste des contribuables suivante :

1	ROYER Patrick
2	CAILBAULT Sophie
3	SIROT Dominique
4	SIROT Louise
5	COUTRET Damien
6	VERGNAUD Nelly
7	ROMANO COELHO Antonio
8	BARET Chrystel
9	DELAMAERE Julien
10	VALLEAU David
11	CHARBONNEAU Sandie
12	DOYEN Emilie
13	POTACZALA Alexis
14	VERGNAUD Marie
15	COUTRET Philippe
16	GABARD Guillaume
17	MULTEAU Jeanne
18	PASQUET Michel
19	DUPUIS Michel
20	ARCHAMBAULT Catherine
21	GABARD Jean-Luc
22	PETERSCHMITT Patrick
23	CHAMPION Pascal
24	CATELLA Stéphane

2. Délibération N° 2026-30 : Désignation des représentants à la Commission Locale d'information de la Centrale de Civaux (CLI)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la CLI (Commission Locale d'Information) est une instance d'observation, de vigilance, de réflexion et de débats. Elle produit une information, aussi objective et intelligible que possible, qu'elle diffuse auprès des habitants du périmètre du PPI (Plan Particulier d'Intervention).

La commune étant située sur le territoire du PPI, il convient de désigner deux représentants à la CLI de Civaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le représentant suivants pour siéger à la CLI de Civaux :

- Délégué désigné : Louise SIROT

3. Délibération N° 2026-31 : SOREGIES : Offre électricité 100% Poitou'vert

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'offre d'électricité Sorégies 100% Poitou'vert.

Sorégies 100% Poitou'vert

- Propose une électricité produite et commercialisée en circuit court, sans intermédiaire et à prix maîtrisé.
- Pour couvrir les besoins en énergie tout au long de l'année, il est utilisé **un mix énergétique** composé d'éolien, de photovoltaïque et d'hydraulique en provenance de la Vienne et de la Nouvelle Aquitaine ou **de sa propre production**.
- C'est une offre qui permet de bénéficier d'un tarif avantageux à **-5% du tarif réglementé de vente** sur l'abonnement et le kWh.

Cette offre concerne essentiellement les bâtiments de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de renouveler le contrat Sorégies 100% Poitou'vert**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout document s'y rapportant**

4. Délibération N° 2026-32 : SRD : Redevance 2026 d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques sur la commune

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui stipule que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales qui précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie du domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité,

Vu que SRD gère à 100% le réseau de distribution d'électricité de la commune,

Vu que la population de la commune est de 589 habitants,

Vu que le coefficient index ingénierie 2026 est de 1.5983,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance d'occupation du domaine public des réseaux de distribution d'électricité pour l'année 2026 s'élève à **245 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE la redevance d'occupation du domaine public des réseaux de distribution d'électricité d'un montant de 245 € pour l'année 2026.**
- **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant à SRD SAEML.**

5. Délibération N° 2026-33 : ORANGE : Redevance 2026 d'Occupation du Domaine Public par les opérateurs de communication électroniques

Vu le décret du 27 décembre 2005, fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques,

Vu l'article R.20-35 du Code des postes et communications électroniques, précisant les modalités de calcul de la revalorisation du montant des redevances,

Vu les montants plafonds des redevances pour l'année 2026,

Vu la fiche patrimoine de la commune de Sillars arrêtée au 31 décembre 2025,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance d'Occupation du Domaine Public n'a pas jamais été sollicitée et propose de la demander rétroactivement depuis 2022.

2022

Patrimoine ORANGE :

- Artères aériennes : 29.101 km
- Artères en sous-sol : 19.305 km

Le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE s'élève à **2 477.55 €**

- Artères aériennes : 29.101 km X 56.85 € = 1 654.39 €
- Artères en sous-sol : 19.305 km X 42.64 € = 823.16 €

2023

Patrimoine ORANGE :

- Artères aériennes : 29.101 km
- Artères en sous-sol : 19.305 km

Le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE s'élève à **2 728.08 €**

- Artères aériennes : 29.101 km X 62.60 € = 1 821.72 €
- Artères en sous-sol : 19.305 km X 46.95 € = 906.36 €

2024

Patrimoine ORANGE :

- Artères aériennes : 29.101 km
- Artères en sous-sol : 19.353 km
- Emprise au sol : 0.60 m²

Le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE s'élève à **2 826.42 €**

- Artères aériennes : 29.101 km X 64.36 € = 1 872.94 €
- Artères en sous-sol : 19.353 km X 48.27 € = 934.17 €
- Emprise au sol : 0.60 m² X 32.18 € = 19.31 €

2025

Patrimoine ORANGE :

- Artères aériennes : 30.021 km
- Artères en sous-sol : 19.386 km
- Emprise au sol : 1.20 m²

Le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE s'élève à **2 929.52 €**

- Artères aériennes : 30.021 km X 64.87 € = 1 947.46 €
- Artères en sous-sol : 19.386 km X 48.65 € = 943.13 €
- Emprise au sol : 1.20 m² X 32.44 € = 38.93 €

2026

Patrimoine ORANGE :

- Artères aériennes : 30.051 km
- Artères en sous-sol : 19.386 km
- Emprise au sol : 1.20 m²

Le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE s'élève à **2 959.38 €**

- Artères aériennes : 30.051 km X 65.49 € = 1 968.04 €
- Artères en sous-sol : 19.386 km X 49.11 € = 952.05 €
- Emprise au sol : 1.20 m² X 32.74 € = 39.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE la régularisation des redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électroniques :**
 - ✓ 2022 = 2 477.55 €
 - ✓ 2023 = 2 728.08 €
 - ✓ 2024 = 2 826.42 €
 - ✓ 2025 = 2 929.52 €
 - ✓ 2026 = 2 959.38 €
- **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant à ORANGE CSPCF.**

6. Délibération N° 2026-34 : Remboursement des frais de formation par la commune de MAZEROLLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la formation dispensée par l'ECF pour l'autorisation à la conduite de tracteurs, pour l'agent de la commune, a été mutualisée avec deux agents techniques de la commune de Mazerolles.

Le montant de la facture de l'ECF d'un montant de 1 092 € a été entièrement payée par la commune de Sillars.

Par conséquent, il convient de demander le remboursement des frais de formation des agents de la commune de Mazerolles pour un montant de 728 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le remboursement des frais de formation de la commune de Mazerolles pour 728 €.**
- **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant.**

7. Délibération N° 2026-35 : Remboursement d'un bris de vitre à la salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la location de la salle des fêtes à Mme DUCROS Laurine, une vitre a été cassée.

La vitre a été remplacée pour un montant de 434.45 € et la facture payée par la commune de Sillars.

Par conséquent, il convient de demander le remboursement du remplacement de la vitre à Madame DUCROS Laurine pour un montant de 434.45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le remboursement du remplacement de vitre de la salle des fêtes pour 434.45 €.**
- **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant.**

8. Délibération N° 2026-36 : Encaissement d'un chèque

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un problème de facturation la société CORIOLIS a émis un chèque de remboursement à la commune d'un montant de 146.78 €.

Par conséquent, il convient de l'autoriser à émettre le titre de recette correspondant pour encaisser le chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette d'un montant de 146.78 € pour l'encaissement du chèque émis par CORIOLIS.**

9. Questions diverses

- Compte rendu de la Commission Voirie (Annexe 1)

- ✓ La rue des forges sera fermée du 11 mai au 19 juin 2026 pour enfouissement des réseaux. Elle est interdite aux poids lourds mais ouverte à la circulation des riverains le matin et le soir.
- ✓ Julien DELAMAERE présente les propositions de la Commission Voirie pour l'aménagement du Centre bourg (plan ci-joint en annexe) :

Proposition (points rouges) : limiter la circulation du bourg à 30km/h avec panneaux de signalisation à chaque entrée de la commune.

Proposition : Mettre un panneau « Enfants » à chaque entrée du bourg

Proposition (points bleus) : Mise en place de passages piétons voire en 3D

Proposition (points verts) : Mettre des chicanes en 3D rue de la Gare.

Proposition : Suppression du Stop rue de la Virevolette et laisser une priorité à droite.

Proposition : Pose d'un miroir en face du Stop de la Rue du Château Ringuet → Interdit par le Département.

→ Décision du Conseil Municipal :

- ✓ Limitation de la circulation du bourg à 30km/h.
- ✓ Pose de panneaux « Attention Enfants ». Emplacements à définir.
- ✓ Travaux après réfection de la D116.

- Sophie CAILBAULT

Rencontre avec les IEN (inspecteurs de l'Éducation nationale) : il s'agissait d'une visite de courtoisie visant à rencontrer les nouveaux élus. Aucune information complémentaire concernant d'éventuelles fermetures de classes n'a été communiquée.

- Le Maire informe :

- que la cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera avec un rassemblement prévu à 11 heures devant la mairie, suivi du début de la cérémonie à 11 h 15. Un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes. Les bénévoles souhaitant participer à l'organisation seront les bienvenus. La gestion de la sonorisation sera assurée par Julien DELAMAERE et les prises de vues par Chrystel BARET.
- que le passage du jury des Villes et Villages fleuris est programmé le 17 juin à 8 h 45.
- qu'à la suite d'un accident de voiture survenu sur la D111 (route de Lussac / Saint-Savin), les services de secours ont demandé la réalisation de travaux de sécurisation. Dans ce cadre, la commune prendra en charge le coût de la fourniture de la buse nécessaire à la réalisation des travaux.
- que le projet photovoltaïque sur le site de l'ancien camp militaire de Sillars est actuellement suspendu, dans l'attente des résultats d'une étude relative à la flore.
- qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant un garage situé à Villeneuve a été reçue ce jour.
- qu'un habitant de la commune rencontre actuellement d'importantes difficultés sociales et financières. Son habitation fait l'objet d'une vente judiciaire et l'électricité a été coupée par Sorégies. Un signalement a été effectué auprès du Département et une assistante sociale assure le suivi du dossier. Des demandes d'aide alimentaire ont également été adressées à la Banque alimentaire ainsi qu'aux Restos du Cœur.
- que concernant les chats errants, la commune a signé une convention avec la SACPA. Le fonctionnement paraît complexe et onéreux. Des demandes ont donc été adressées à d'autres organismes afin d'étudier d'éventuelles solutions alternatives. Dans l'attente des retours, il est proposé de diffuser un courrier à destination des habitants du centre-bourg afin de rappeler la réglementation relative au nourrissage des chats errants ainsi que les obligations des propriétaires de chats. À défaut d'amélioration de la situation, la municipalité se réserve le droit de procéder au ramassage des animaux errants.
- qu'il conviendra de réunir les différentes commissions dans les prochaines semaines. Les élus sont invités à faire remonter toute idée de projet susceptible d'être développée au cours du mandat.
- qu'un administré sollicite régulièrement la gendarmerie pour des signalements de tapage et de nuisances sonores à la salle des fêtes et la Forge d'Adrien. Une rencontre a eu lieu avec le gendarme référent de la commune, lequel a indiqué que ces interventions se concluaient systématiquement par un constat d'absence d'infraction car aucun trouble sonore anormal n'a été relevé par les services de gendarmerie. En conséquence, si cette situation venait à perdurer, la gendarmerie se réserve la possibilité de rappeler directement à l'administré à ses obligations. Par ailleurs, la question de l'installation de caméras de surveillance devra être réétudiée.
- propose les délégués suivants pour siéger à la Commission de Contrôle des Listes Electorales :
 - Membres du Conseil Municipal
 - ✓ Titulaire : SIROT Louise
 - ✓ Suppléant : COUTRET Damien

- Délégués de l'Administration titulaire
 - ✓ Titulaire : COUTRET Philippe
 - ✓ Suppléant : FERREIRA Antonio
- Délégués du Tribunal Judiciaire
 - ✓ Titulaire : TRICHET Brigitte
 - ✓ Suppléant : CHAMPION Pascal

10. Tour de table

- Patrick ROYER
 - ✓ souhaite savoir s'il est possible de réunir la commission Vie locale afin de préparer l'édition estivale du bulletin « Sill'Info ».
Une réunion est programmée le 20 mai à 20h en mairie.
 - ✓ Il propose de réunir la commission PCS à la rentrée de septembre afin de procéder à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Une date sera programmée pour la troisième semaine de septembre.
- Julien DELAMAERE souhaite qu'une date soit prévue pour réunir la commission voirie.
Une réunion est programmée le 26 mai à 20 h 00 en mairie.
- Sophie CAILBAULT informe que le chantier jeunes, en partenariat avec la MJC, se déroulera du 20 au 24 juillet 2026. Les inscriptions seront ouvertes à compter du 9 juin auprès de Marion RIPAULT. Une douzaine de jeunes est attendue. Le thème retenu cette année est celui des jeux en bois.
- Louise SIROT informe que la route reliant Sillars à Montmorillon par la rue du Château Ringuet est fortement dégradée.
La CCVG a été informée de ce problème, et la mairie de Montmorillon l'a également signalé.
- Dominique SIROT informe que
 - ✓ L'entreprise STPR se présentera le 18 mai afin d'établir des devis de voirie.
 - ✓ L'agent communal a commencé la fauche.

Séance levée à 22h45

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
Le mardi 28 mai 2026 à 20h30.**

Le Maire,
Laurent CAILBAULT

La Secrétaire de séance,
Emilie DOYEN

Annexe 1 :

